



[www.sage-authion.fr](http://www.sage-authion.fr)

## RÉUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

---

### COMPTE RENDU DES PRINCIPAUX ÉCHANGES

Mardi 16 mai 2023 à 14h30

Salle des fêtes de Bourgueil

Rue du Picard, 37140 Bourgueil

---

#### **Contacts :**

**Jeannick CANTIN**, Président de la CLE du SAGE Authion

**Auriane LEYMARIE**, animatrice de la CLE du SAGE Authion

**Emma COZLER-KETOR**, chargée de mission communication/SIG

**Amal SEBAI**, chargée de mission hydrogéologie/hydrologie

**Anastasia SELLIER**, animatrice de la reconquête de la ressource en eau

#### **Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion**

Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

1 Boulevard du Rempart

49 250 Beaufort-en-Anjou

Tél : 02.41.79.73.81

Adresse électronique : [contact@sage-authion.fr](mailto:contact@sage-authion.fr)



## **LE SAGE SUR INTERNET**

Les documents relatifs à la CLE du 16 mai 2023 sont disponibles sur le site internet du SAGE, dans l'espace documentation via le lien suivant :

<https://www.sage-authion.fr/documentation/>

Les documents disponibles sont :

- Le présent compte-rendu de CLE
- Le diaporama présenté en séance

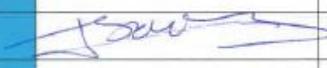
## **PROCHAIN RENDEZ-VOUS DE LA CLE**

Séance plénière de la CLE :  
Septembre 2023

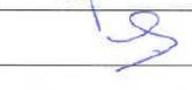
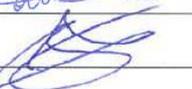
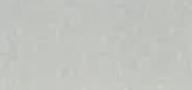


19 membres, tous collèges confondus, étaient présents à la séance plénière de la CLE du 16 mai 2023, 6 pouvoirs ont été donnés - 25 votants au total sur les 53 membres de la Commission Locale de l'Eau.

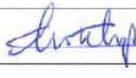
Liste d'émargement pour le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (7 membres présents et 3 pouvoirs) – 10 votants :

1er collège 29 membres	Nom & Prénom des membres 2019	EMARGEMENT	POUVOIR
Conseil Départemental Indre et Loire	CARLES Jean-Marie	Excusé	
Conseil Départemental Maine-et-Loire	BERTIN Guy	Excusé	
Conseil Régional du Centre Val de Loire	ROIRON Pierre-Alain		
Conseil Régional des Pays de la Loire	TOURON Eric		Monsieur POEHR Eric
Syndicat Mixte pour le Développement Agricole de la	BLANC Grégory		
Etablissement Public Loire	DENIS Adrien		
PNR Loire Anjou Touraine	PASSET Joëlle		
SMBAA (Président)	PEGE Patrice		Monsieur PAVILLON Jean-Paul
SMBAA (VP Authion)	PAVILLON Jean-Paul	Excusé	
SMBAA (VP Touraine)	BARANGER Benoit		
SMBAA (VP Lathan)	RUAULT Christian	Excusé	
SMBAA (VP Couasnon)	RABOUAN Franck		
Angers Loire Métropole	<i>En attente de désignation</i>		
Angers Loire Métropole	BOUSSION Sébastien	Excusé	
Angers Loire Métropole	HEULIN Paul	Excusé	
Angers Loire Métropole	MEIGNAN Pierre-Noël		
Saumur Val de Loire	DEMION Pierre-Yves		
Saumur Val de Loire	POEHR Eric		
Saumur Val de Loire	HARRAULT Jérôme		
Saumur Val de Loire	CANTIN Jeannick		Monsieur HARRAULT Jérôme
CC Baugeois Vallée	<i>En attente de désignation</i>		
CC Baugeois Vallée	LEBRETON Michel		
CC Baugeois Vallée	CHAMPION Francis	Excusé	
CC Baugeois Vallée	CHAUSSEPIED Jean-Claude	Excusé	
CC Touraine Ouest Val de Loire	DUPONT Xavier		
CC Touraine Ouest Val de Loire	MELO Isabelle		
CC Touraine Ouest Val de Loire	GHANAY Hedja		
CC Anjou Loire Sarthe	BEAUDOIN Jean-Pierre	Excusé	
CC Chinon Vienne Loire	DAVID Pierre	Excusé	

**Liste d'émargement pour le collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations** (10 membres présents et 0 pouvoir) - 10 votants :

2ème collège 14 membres	Nom & Prénom des membres 2019	EMARGEMENT	POUVOIR
Asso. ARCA	Gérard GODEFROY (BRESSION Dominique)		
CPIE Touraine	BOUCHAUD-VOLLEAU Valérie (Mathis PRIOUL ou Clément COROLLER)	Excusé	
Synd.Prop.Pr.49	D'OYSONVILLE Hubert		
CCI Maine-et-Loire	LANGVIN Michel (VIOUX Philippe ou LORTIE Elsa)		
Féd.Pêche I&L	MARQUET Daniel (GLATIGNY Benjamin)		
CCI Touraine	RAVEL-SIBILLOT Frédéric		
Syndicat forestier de l'Anjou	DU BOULLAY Nicolas		
Chamb.Ag.PdL	LAIZE Denis		
CRDABaugeois	LAMBERT Jean-Denis		
Asso. Sauvegarde Anjou	COUVERCELLE Christian (ou Eric BOISTAULT)		
Asso. Irrigants BVA	BLOURDIER Antony		
Chamb.Ag.I&L	PICHET Thomas		
Féd.Pêche M&L	SALES Armel		
Ligue Pr.Oiseaux	MORON Jean-Pierre		

**Liste d'émargement pour le collège des services de l'Etat et de ses établissements publics** (2 membres présents et 3 pouvoirs) - 5 votants :

3ème collège 9 membres			
DREAL Centre Préfet coordonnateur du bassin Loire-	Représenté par M. Nicolas MEYER		
Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire	Monsieur Pierre Ory A l'attention de M. Simon RAIMBAUD		
Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire	Monsieur Patrice LATRON Représenté par M. Thierry JACQUIER (eau)		
Agence de l'eau Loire Bretagne Délégation Anjou-Maine	Monsieur le Directeur général ou son représentant : M. Pascal BONIOU	Excusé	
DREAL PAYS DE LA LOIRE	Représenté par M. François-Jacques CHENAIS	Excusé	
DDT 49 Service départemental de la police de	A l'attention de Mme GELLE, M. ANDRE, M. DUPRET ou M. DUGUE		Messieurs BONIOU (AELB) & PIQUEMAL (DDT 37)
DDT 37	Représenté par M. PIQUEMAL & M. BLANCHARD	Excusé	
OFFICE FRANCAIS DE LA BIODIVERSITE	Représenté par Madame Nathalie FRANQUET, Aurélien VIAU, M. CHANTELOUP		Monsieur François Jacques CHENAIS (DREAL PDL)
OFFICE NATIONAL DES FORETS	Représenté par M. BEZET		

**Étaient aussi présents, lors de la Commission Locale de l'Eau :**

- **La cellule d'animation du SAGE :**
  - o Christian GRIMAUULT (SMBAA)
  - o Auriane LEYMARIE (SAGE Authion)
  - o Emma COZLER-KETOR (SAGE Authion)
  - o Amal SEBAI (SAGE Authion)
  - o Anastasia SELLIER (SMBAA)
- **Personnes présentes en qualité d'observateurs :**
  - o Nicolas CHATARD (Fédération de pêche du Maine-et-Loire)
  - o Pascal QUENIOT (PNRLAT)
  - o Eric BOISTAULT (Sauvegarde de l'Anjou)





**L'ordre du jour de la séance plénière était le suivant :**

1. Validation du Compte-rendu de la dernière CLE
2. Avis de la CLE sur la Charte Agricole du Bassin de l'Authion
3. Elections des membres bureau au sein du 1<sup>er</sup> collège de la CLE
4. Présentation et validation du rapport d'activité de la CLE 2022
5. Proposition de nouveaux seuils de gestion piézométrique du bassin versant de l'Authion
6. Présentation du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) du Maine-et-Loire
7. Points divers

**La présentation est consultable sur le site internet du SAGE à partir du lien suivant :**

<https://www.sage-authion.fr/download/6521/?tmstv=1684307877>



## Préambule

---

Jeannick CANTIN introduit la séance et remercie, Monsieur BARANGER, maire de la commune de Bourgueil pour son accueil.

Il accueille les participants et décline ensuite l'ordre du jour.

## 1 Validation du compte-rendu de la dernière CLE

---

Jeannick CANTIN demande si les membres de la CLE ont des remarques à formuler sur le dernier compte-rendu de la CLE.

*Aucune remarque n'est faite.*

### Détails du vote :

Objet	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre total de votants
<b>Contre</b>	0	0	0
<b>Pour</b>	19	6	25
<b>Abstention</b>	0	0	0
<b>TOTAL des votes</b>	19	6	25
<b>Ne participe pas au vote</b>	0	0	0

**Après délibération, le compte-rendu de la séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du 27 février 2023 est validé à l'unanimité, avec 25 votes.**

---

## 2 Avis de la CLE sur la Charte Agricole du Bassin de l'Authion

---

Jeannick CANTIN rappelle le contexte et résume les paragraphes ajoutés à la suite des remarques faites à la dernière CLE. Anastasia SELLIER précise que les signataires de la Charte sont au nombre de 44.

*Eric BOISTAULT (Sauvegarde de l'Anjou) demande s'il est possible de connaître la liste des signataires de la Charte Agricole.*

*Anastasia SELLIER explique que le document officiel signé est disponible en téléchargement sur le site internet du SAGE Authion (<https://www.sage-authion.fr/download/5910/?tmstv=1684749194>) par le mot-clé « Charte » en barre de recherche*

menant à une actualité et le lien de téléchargement, ou dans la documentation en Commission thématique.

Les représentants de l'OFB, de la Sauvegarde de l'Anjou et de la CCI Touraine partagent le même avis selon lequel cette Charte Agricole est un premier pas, avec des améliorations à envisager.

#### Détails du vote :

Objet	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre total de votants
Contre	0	0	0
Pour	16	5	21
Abstention	3	1	4
<b>TOTAL des votes</b>	19	6	25
Ne participe pas au vote	0	0	0

Après délibération la Commission Locale de l'Eau adopte l'avis sur la Charte Agricole du Bassin de l'Authion, avec 21 votes pour.

### 3 Elections des membres bureau au sein du 1er collège de la CLE

Jeannick CANTIN passe la parole à Emma KETOR pour présenter les renouvellements des membres de la CLE. Elle explique alors que la CLE est en attente de deux nouveaux représentants d'Angers Loire Métropole et de la Communauté de Communes Baugeois-Vallée, au sein de son premier collège. Les élections ne pourront être réalisées ce jour.

Aucune remarque n'est faite.

**En attente des délibérations désignant les nouveaux représentants d'Angers Loire Métropole et de la Communauté de Communes Baugeois-Vallée.**

**Les élections auront lieu à la prochaine CLE.**

### 4 Présentation et validation du rapport d'activité de la CLE 2022

Emma KETOR rappelle les anciens formats des différents rapports d'activité et explique le travail de fusion et de simplification qui a été effectué. Elle décline brièvement les activités de la CLE en 2022 et invite les membres de la CLE à se référer au rapport pour les activités du SMBA.

Jeannick CANTIN invite les membres de la CLE à lire ce rapport simplifié et synthétique.

Patrice PEGE attire l'attention sur l'effort déployé par toute l'équipe pour aboutir à ce rapport d'activité qui est pertinent et complet.

#### Détails du vote :

Objet	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre total de votants
Contre	0	0	0
Pour	19	6	25
Abstention	0	0	0
<b>TOTAL des votes</b>	19	6	25
Ne participe pas au vote	0	0	0

Après délibération la Commission Locale de l'Eau valide à l'unanimité le rapport d'activité du SAGE et de sa structure porteuse, avec 25 votes pour.

## 5 Proposition de nouveaux seuils de gestion piézométrique du bassin versant de l'Authion

Jeannick CANTIN introduit le travail d'Amal SEBAI sur la proposition des nouveaux seuils de gestion, dans la perspective de répondre à la Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire qui révisé actuellement son arrêté cadre sécheresse pour l'année 2023.

Amal SEBAI rappelle les zones d'alerte situées dans le bassin de l'Authion telles qu'elles sont définies dans l'arrêté cadre étiage de 2020 avec les indicateurs de référence actuels. Elle précise que les seuils de gestion d'été actuels ont été définis dans la précédente étude VP de 2025 dont le calcul est basé sur des niveaux intermédiaires. Elle rajoute que cette méthodologie manque de précision, et qu'elle n'est pas adaptée pour toutes les nappes qui ont des comportements différents). Amal SEBAI met en avant l'incohérence du passage entre les seuils de printemps et d'été impliquant des mesures de restrictions inadaptées à l'état des nappes.

Pierre CHANTELOUP rappelle que dans le cadre de la révision de l'arrêté cadre, les mesures de restrictions présentées vont être amenées à évoluer. Il informe les membres de la CLE que le nouvel arrêté cadre va être mis en consultation dans les prochains jours.

Denis LAIZE ajoute que les mesures évoluent à la marge avec une modification des horaires mais l'amplitude restera la même. Il décline un certain nombre de différences qui vont être un peu allégées en crise mais renforcées plus tôt. Il rajoute que la diversité des cultures est bien représentée sur les zones d'alerte Authion supérieur et Authion moyen : tous les usages seront donc concernés par la modification des seuils de gestion.

*Jeannick CANTIN explique que le préfet a toujours la possibilité de modifier ces informations mais cela ne modifie pas le travail présenté ce jour sur la révision des seuils de gestion.*

Amal SEBAI reprend la présentation de la méthodologie utilisée.

*Denis LAIZE s'interroge sur le point décennal sec autour du 15/03/23 qui n'est pas pris en compte.*

*Amal SEBAI explique que **l'étude fréquentielle s'arrête en 2021**. Elle ajoute que l'étude du BRGM ont exploité les données jusqu'au août 2021 pour les deux piézomètres Brion et Pontigné. **Les années 2022 et 2023 n'ont pas été prises en compte pour la proposition des nouveaux seuils.***

*Hubert D'OYSONVILLE s'étonne de la pression qui est jugée forte sur le Cénomaniens alors qu'une recharge de 10 Mm<sup>3</sup> est présentée avec un prélèvement pour l'irrigation de « seulement » 4,5 Mm<sup>3</sup>. Selon lui, « tout va bien », l'équilibre est atteint pour la recharge.*

*Amal SEBAI explique alors que les prélèvements mentionnés ne mentionnent que l'irrigation et non les besoins en eau potable, ni le soutien naturel aux cours d'eau. Elle rajoute que le ratio prélèvements agricoles /recharge calculé est important. Ce ratio correspond à un niveau fort de pression selon le tableau défini par le BRGM pour caractériser le niveau de pression pour les nappes libres.*

*Pascal QUENIOT demande si des études similaires sur la recharge du Cénomaniens à l'échelle régionale sont menées.*

*Amal SEBAI n'a pas de connaissances de ces études. Certaines ont bien été menées dans les années 90 sur le Cénomaniens. Elle insiste sur l'importance de ces études pour la gestion de cette nappe qui fait partie d'un large aquifère dont le comportement diffère d'une région à une autre.*

*Jeannick CANTIN indique qu'il y a quelques années, la DDT d'Indre-et-Loire organisait des réunions de comité de suivi de la nappe du Cénomaniens mais il n'a pas connaissance de documents finalisés.*

*Hubert D'OYSONVILLE demande quelles sont les méthodes qui permettent de juger la connexion nappe-rivière : comment sait-on que les nappes sont alimentées par le cours d'eau ?*

*Amal SEBAI présente succinctement les méthodes existantes : analyse des chroniques piézométriques avec possibilité d'une étude de corrélation débits des cours d'eau-niveau des nappes, jaugeages différentiels ou géochimie selon le contexte.*

*Christian GRIMAULT donne l'exemple du Changeon à Moulin Foulon où, pour la première fois en 2022, il ne s'écoulait plus en aval, alimentant alors la nappe trop basse.*

*Jean-Denis LAMBERT demande plus de précisions sur le raisonnement de révision des seuils. En effet, pour lui, les indicateurs sont suffisamment stricts malgré les arrêts d'irrigation avec des conséquences extrêmement fortes sur l'équilibre économique du territoire. Il demande au SAGE de prendre conscience de l'impact économique du durcissement des seuils de restriction. Il ajoute que les exploitations survivent grâce à l'eau ; leur couper serait conséquent pour les mettre « à sec » littéralement. Il souhaite avoir plus de preuves sur l'impact de ces changements sur les niveaux piézométriques à venir. Il demande que l'on se donne du temps de réflexion pour permettre aux exploitants qui investissent de s'organiser avant de prendre des décisions structurantes aujourd'hui.*

*Jeannick CANTIN explique que les chroniques sont trop faibles pour améliorer la réponse face à la recharge et la décharge de la nappe pour préserver la ressource. Auriane LEYMARIE rajoute qu'il était important qu'Amal SEBAL puisse présenter la méthodologie et son approche.*

*Antony BLOURDIER déplore le manque de concertation, il aurait préféré avoir plus de temps en amont. Dans la mesure où les seuils devront être modifiés en 2024 avec les volumes prélevables, il s'interroge sur l'urgence de cette mesure. Pour lui, il est compliqué de proposer de nouveaux seuils alors que l'ensemencement est déjà réalisé. Il s'inquiète aussi du devenir des prairies. En effet, si les éleveurs n'ont pas de fourrage, comment vont-ils faire ? Il annonce qu'il ne veut pas annoncer à la profession agricole les nouveaux seuils et souhaite que ce soit à la DDT de le faire.*

*Pierre-Noël MEIGNAN s'interroge sur la politique menée en termes de répartition des volumes et ses conséquences. Il déplore que la taille des exploitations ne soit pas prise en compte plus fortement face aux efforts sur les changements de pratiques vertueuses portées par certains agriculteurs.*

*Christian COUVERCELLE se demande si on a tiré des conséquences de la sécheresse de 2022. Le modèle de l'irrigant est vraisemblablement à remettre en cause intégralement.*

*Johan DUPRET rappelle qu'il y a un OUGC sur le bassin de l'Authion avec une gestion volumétrique assez unique dans le département.*

*Denis LAIZE explique que la préservation des nappes est limitée par le déficit pluviométrique et le ruissellement. L'agriculture cherche déjà à sécuriser les prélèvements suivant les besoins des cultures et les volumes disponibles/autorisés. Il ajoute qu'on ne va pas régler le problème de l'eau en rendant l'agriculture non intensive.*

*Hubert D'OYSONVILLE abonde dans le même sens et ajoute qu'il faut faire des réserves.*

*Christian COUVERCELLE et Eric BOISTAULT demandent si, à défaut de créer des réserves, il ne faut pas recharger celles qui sont sous nos pieds.*

*Pierre CHANTELOUP indique qu'il y a différentes solutions de stockage : « Sainte-Soline n'est pas une bonne solution, les réserves collinaires peuvent en être une ».*

*Jeannick CANTIN clôt le débat sur les réserves pour revenir au sujet de la CLE. Il informe qu'un plan sera présenté par le SYDEVA en septembre, ajoutant que les pratiques doivent évoluer.*

Amal SEBAL reprend la parole pour présenter les résultats de la même manière pour l'Authion supérieur, précisant l'adaptation selon les cycles des nappes et la non-homogénéité sur les territoires.

*Pierre CHANTELOUP pose la question sur la cyclicité des chroniques – les cycles « secs » vont déclencher des restrictions tandis que les cycles « pluvieux » vont moins déclencher les restrictions.*

*Frédéric RAVEL-SIBILLOT rappelle le principe de gestion des situations de sécheresse sur les cours d'eau. Les seuils sont placés pour éviter les débits de crise et tout faire pour ne pas arriver à cette situation qui limite les prélèvements qui auront des effets. Il s'interroge ensuite sur les modèles du BRGM et leur capacité à simuler ce qu'il pourrait se passer si les seuils sont modifiés.*

*Amal SEBAI explique que l'on pourrait le faire mais il faut créer un modèle hydrodynamique et mandater un bureau d'étude, solution relativement coûteuse.*

*Jean-Denis LAMBERT identifie Amal SEBAI à l'initiative de ces tendances restrictives, demandant des preuves quant au pointage des prélèvements pour l'agriculture comme responsable du manque d'eau.*

*Jeannick CANTIN rappelle qu'il est le président de la CLE et que le travail d'Amal SEBAI répond à une décision collective pour répondre aux pressions sur la ressource.*

*Pierre CHANTELOUP confirme que les conséquences de la sécheresse 2022 ont bien été catastrophiques, du point de vue de la biodiversité et du point de vue humain (la ville de Nantes a été à la limite de la rupture en eau potable). Les services écologiques et économiques rendus par les cours d'eau et les zones humides sont primordiaux à préserver.*

*Xavier DUPONT pointe le problème temporel du débat. Il fait une métaphore économique et indique qu'actuellement on est en train de prélever dans la réserve qui s'amointrit. Il rappelle que nous avons la connaissance, que le volume de la nappe est juste et que nous sommes fortement dépendants de la Loire. Il est urgent de reconstituer nos réserves et de changer de modèle avec plus d'investissement et moins de rentabilité.*

*Jean-Denis LAMBERT mentionne que les cours d'eau en tête de bassins n'ont pas d'importance et que ces cours d'eau disparaissent suite à des pompages dans la nappe.*

*Amal SEBAI rappelle l'importance des interactions nappes-rivières sur notre bassin qui conditionnent la disponibilité en eau dans les cours d'eau. Les cours d'eau en tête de bassins sont importants, ils participent à l'alimentation des nappes plus en aval, notamment la nappe du Cénomanienn quand il affleure.*

*Elle attire l'attention sur la géologie complexe du bassin de l'Authion nécessitant d'agir sur plusieurs plans.*

*Auriane LEYMARIE rappelle aux membres de la CLE que le PAGD, validé par la CLE en 2017, demande à réviser les seuils de gestion tous les 6 ans. Elle rappelle aussi que l'étude H.M.U.C a pour objectif de déterminer principalement les volumes prélevables et qu'il n'est pas prévu de réviser les seuils de gestion.*

*Denis LAIZE s'exprime contre le changement des seuils en cours de cette année. Il indique qu'il va voter contre et invite tout un chacun à en faire de même.*

Jeannick CANTIN propose de procéder à un vote à bulletin secret. Deux assesseurs sont désignés parmi les personnes présentes en qualité d'observateurs :

- Pascal QUENIOT (PNRLAT)
- Eric BOISTAULT (Sauvegarde de l'Anjou)

## Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion – Feuille de dépouillement



**PROPOSITION D'AJUSTEMENT DES SEUILS DE GESTION DANS LE BASSIN DE L'AUTHION**

Le 16 mai 2023,  
à Bourgueil

Dépouillement opéré par QUENIOT Pascal

VOTE	SCRUTIN N°.....										TOTAL	
	Nombre de voix											
POUR	<del>00000</del> 00000	<del>00000</del> 00000	00000	00000	00000	00000	00000	00000	00000	00000	00000	14
CONTRE	<del>00000</del> 00000	00000	00000	00000	00000	00000	00000	00000	00000	00000	00000	9
BULLETINS BLANCS	<del>00000</del> 00000	00000	00000	00000	00000	00000	00000	00000	00000	00000	00000	2

**RESULTATS**

Nombre de votants	25
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	25
A déduire bulletins blancs	2
Majorité absolue	12

**SIGNATURE DES SRUCTATEURS**

## Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion – Feuille de dépouillement



**PROPOSITION D'AJUSTEMENT DES SEUILS DE GESTION DANS LE BASSIN DE L'AUTHION**

Le 16 mai 2023,  
à Bourgueil

Dépouillement opéré par BOUSTAUNT Eric

VOTE	SCRUTIN N°.....										TOTAL	
	Nombre de voix											
POUR	<del>00000</del> 00000	<del>00000</del> 00000	00000	00000	00000	00000	00000	00000	00000	00000	00000	14
CONTRE	<del>00000</del> 00000	00000	00000	00000	00000	00000	00000	00000	00000	00000	00000	9
BULLETINS BLANCS	<del>00000</del> 00000	00000	00000	00000	00000	00000	00000	00000	00000	00000	00000	2

**RESULTATS**

Nombre de votants	25
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	25
A déduire bulletins blancs	2
Majorité absolue	12

**SIGNATURE DES SRUCTATEURS**

---

**Détails du vote à bulletin secret : 19 personnes présent et 6 pouvoirs**

---

<b>Objet</b>	<b>Nombre de présents</b>
<b>Contre</b>	9
<b>Pour</b>	14
<b>Abstention</b>	2
<b>TOTAL des votes</b>	25
<b>Ne participe pas au vote</b>	0

**Après délibération la Commission Locale de l'Eau adopte ces nouveaux seuils de gestion qui seront proposés à la DDT du Maine-et-Loire dans le cadre de la révision de l'arrêté carte étiage en 2023.**

---

## 6 Présentation du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) du Maine-et-Loire

Nicolas CHATARD présente le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) du Maine-et-Loire qui est **accessible en ligne** :

<https://webpdpdpg.fd49.synology.me:5001/>

- Login : SAGE\_Authion
- Mot de passe : CLE\_04\_pdpdpg

*Denis LAIZE demande des précisions sur la préconisation suivante : la suppression d'un plan d'eau.*

*Pierre CHANTELOUP explique que la suppression d'un plan d'eau permet de répondre à des problématiques de quantité et de qualité des cours d'eau.*

*Nicolas CHATARD rappelle que ce sont des préconisations, ce PDPG est un outil d'aide à la décision où chaque préconisation est à adapter en fonction du contexte local.*

*Hubert D'OYSONVILLE s'interroge sur le fonctionnement et les conséquences du PDPG vis-à-vis des propriétaires (conseils, obligations, contraintes...)*

*Nicolas CHATARD explique que ce sont des orientations, le travail sera ensuite effectué en collaboration avec le SAGE et sa structure porteuse. Les échanges avec les propriétaires se feront dans un troisième temps, rien ne sera réalisé sans l'accord des propriétaires.*

*Pierre CHANTELOUP pointe le facteur de pression hydrologie qui ne correspond pas à l'aspect quantitatif.*

*Nicolas CHATARD explique qu'ils sont partis de la méthodologie préconisée à l'échelle nationale dans laquelle ne figure pas ce facteur. Ils souhaitent améliorer le diagnostic par la suite en l'intégrant.*

Auriane LEYMARIE reprend la parole et décline l'avis technique proposé aux membres de la CLE.

### Détails du vote :

Objet	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre total de votants
<b>Contre</b>	0	0	0
<b>Pour</b>	17	5	22
<b>Abstention</b>	0	0	0
<b>TOTAL des votes</b>	17	5	22
<b>Ne participe pas au vote</b>	0	0	0

15

**Après délibération la Commission Locale de l'Eau valide à l'unanimité le** Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) du Maine-et-Loire, **avec 22 votes pour.**

---

## 7 Points d'informations

---

Auriane LEYMARIE informe les membres de la CLE des travaux du groupe de travail. Elle précise que le groupe de travail pour les dossiers pour avis avait été constitué de volontaires et qu'il est toujours ouvert à de nouvelles personnes.

Jeannick CANTIN présente les prochaines échéances. La prochaine CLE aura lieu en septembre 2023 dans un lieu restant à définir.

L'ordre du jour pressenti concernera :

- La stratégie d'avenir pour la gestion de l'eau du bassin de l'Authion
- Le Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé de Maine-et-Loire



Jeannick CANTIN remercie les membres de leur présence et de leur implication et lève la séance.

Le Président de la CLE du SAGE Authion,



Jeannick CANTIN.